

Conseil exécutif

Cent vingt-sixième session
Tolède (Espagne)

10-11 juin 2026

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

CE/126/1 prov. suppl. rev.2
Madrid, 7 juin 2026
Original : anglais

ONU Tourisme agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web d'ONU Tourisme à l'adresse www.untourism.int/fr ou en utilisant le code QR sur cette page.

**Ordre du jour provisoire complémentaire****Note du secrétariat**

Dans une lettre datée du 17 avril 2026, la Colombie a proposé l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la cent vingt-sixième session du Conseil exécutif concernant la formation d'un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix.

Après des consultations avec le secrétariat pour des éclaircissements et assurer l'alignement avec le cadre juridique d'ONU Tourisme et avec le programme de travail de l'Organisation, la Colombie a remis le 3 juin 2026 un rapport mis à jour [consultable ici](#).

Après consultation avec la Présidente et la Secrétaire générale, la proposition est soumise au Conseil dans le présent ordre du jour provisoire complémentaire pour examen au moment d'adopter l'ordre du jour définitif de la session.

1. Proposition de la Colombie : groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix

PROJET DE DÉCISION¹

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour
(documents CE/126/1 prov. et CE/126/1 prov. suppl. rev.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire en même temps que l'ordre du jour provisoire complémentaire,

Adopte l'ordre du jour de sa cent vingt-sixième session tel que proposé dans l'ordre du jour provisoire en y inscrivant la proposition de la Colombie concernant un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix comme point 15.

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil exécutif, voir le document des décisions publié à la fin de la session.